

Réseau de l'action sociale

Comité de suivi de la réforme

Madame GRONNER, sous-directrice des politiques sociales du ministère, cheffe du service des ressources humaines a présidé, le 13 Mai, le premier comité de suivi (COSUI) sur la réforme du réseau de l'action sociale entérinée au CNAS de décembre dernier.

Pour **FO Finances**, ce COSUI a été l'occasion de faire un point sur les moyens financiers mis à disposition dans cette réforme, mais également sur l'état d'avancement du recrutement des responsables régionaux.

L'arrêté sur la nouvelle organisation et le fonctionnement de l'action sociale a enfin été publié au Journal Officiel le 12 avril 2022.

Les responsables régionaux devraient prendre leurs fonctions au 1^{er} septembre 2022. La revalorisation du régime indemnitaire des délégués sera effective à cette même date. Pour les assistants nommés « délégués », le changement de régime indemnitaire interviendra d'ici fin 2022.

Un séminaire a été organisé en mars dernier à l'attention des présidents de CDAS pour qu'ils s'informent de la réforme et échantent sur le nouveau réseau. Un autre séminaire est programmé le 15 juin pour les délégués et assistants.

Dans la nouvelle organisation, chaque département aura un délégué de proximité même s'il est installé physiquement dans un département proche.

Recrutement

Des départements enfin pourvus d'un délégué ?

La présidente précise que le recrutement de délégués est en cours dans huit départements : Haute-Loire, Loire Atlantique, Manche, Yvelines, Vosges, Lot et Garonne, Essonne et Val de Marne. Cependant, il demeure 11 départements sans délégué, ce que **FO Finances** dénonce.

FO Finances en prend acte et espère que ces vacances d'emplois seront rapidement comblées dans l'intérêt des agents actifs et retraités. Au vu de l'expérience des années passées, nous y serons particulièrement vigilants.

Pour **FO Finances**, le ministère doit tenir compte du niveau d'emploi affecté dans le nouveau réseau et de sa cartographie.

S'agissant des fiches de poste des délégués de proximité, **FO Finances** a contesté que seule la catégorie B ait été mentionnée. Pourtant, à l'occasion du CNAS, la fiche présentée indiquait l'ouverture des emplois aux catégories C et B.

Le sous-directeur des politiques sociales du ministère ne s'interdit pas de recruter des agents de la catégorie C. En complément, la présidente s'engage à publier une fiche de poste intégrant les deux catégories.

De ce fait, pour les 8 recrutements en cours, une nouvelle fiche pour les C sera envoyée en complément et l'outil informatique permettra de prendre les candidatures au-delà de la date initialement arrêtée au 23 mai 2022.

Un agent en temps partiel peut également postuler (la fiche de poste précise un temps complet pour déterminer le temps d'occupation maximum).

La présidente confirme qu'un délégué de proximité ne sera compétent que dans 2 départements maximum. Pour, **FO Finances**, c'est déjà trop. Un délégué peut à la limite cumuler plusieurs fonctions mais pas la gestion de 2 départements.

La présidente indique que la gestion à distance sera mise en place dans des départements avec activités faibles et non désenclavés. Le travail d'analyse est en cours.

Le choix sera fait avec l'accord des agents concernés, qui pourront venir d'un département proche mais pas obligatoirement limitrophe, en fonction des contraintes de déplacement.

Nous sommes loin d'une approche « *de délégué de proximité* » si le projet ministériel va à son terme.

Recrutement en cours des responsables régionaux

Pour le Secrétariat Général du ministère, il n'existe pas une structure type avec des effectifs définis. La cartographie sera élaborée en fonction des besoins identifiés par les responsables régionaux et après ses arbitrages, à compter de 2023.

Concernant la création du responsable régional, ces recrutements externes correspondent à l'implantation de nouveaux emplois. A ce stade, l'administration ne compte pas supprimer en parallèle des emplois du réseau actuel. Pour **FO Finances**, cet engagement doit perdurer.

Suite à l'ouverture à candidatures pour les postes de responsable régional d'action sociale (RRAS), agent de catégorie A, de nombreuses candidatures ont été reçues, dont un grand nombre venant de l'extérieur du ministère. Les candidats sont de tous les grades. Leur affectation sera effective entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre 2022. Une réponse doit être apportée aux candidats d'ici le 15 juin. Par contre, certains postes n'ont pas été sollicités ou très peu, en raison certainement de leur localisation selon le ministère.

Au préalable, les présidents de CDAS auront un échange avec la sous-direction des politiques sociales pour le recrutement des RRAS.

Action sociale en outre-mer

La présidente présente la fiche de poste outre-mer et indique que le délégué de proximité de la Guadeloupe aura également comme fonction complémentaire le rôle de coordonnateur des autres délégués de proximité d'outre-mer.

FO Finances a souligné dès l'origine du projet la singularité de la notion « de délégué régional » appliquée par le ministère pour l'outre-mer.

En tout état de cause, la nécessité du maintien d'un délégué dans chaque département d'outre-mer et collectivités d'outre-mer a été réaffirmée par **FO Finances**, au regard des contextes spécifiques et des problématiques différentes selon la localisation.

Le sous-directeur des politiques sociales insiste sur la spécificité des fonctions de ce coordonnateur en Guadeloupe. Ce ne sera pas un responsable régional de l'action sociale, sans rôle d'encadrement et de RH. Par contre, il fera le lien entre les délégués des départements d'outre-mer et des collectivités d'outre-mer et le ministère. Chaque entité conservera son autonomie au sein de son comité départemental d'action sociale (CDAS) et du comité local d'action sociale (CLAS).

Communication, Formation

FO Finances a soulevé le problème de l'absence de communication de cette réforme d'envergure dans les CDAS et ce malgré le séminaire des présidents en mars. Il serait grand temps que cette information ait lieu avant l'été.

S'agissant des fiches adressées aux fédérations via le portail ministériel ALIZE, **FO Finances** les a longtemps réclamées dans les instances et considère aujourd'hui plus encore qu'hier qu'elles seront très utiles à condition qu'elles soient bien visibles pour tous. C'est pourquoi elles doivent être mises à disposition de tous les acteurs de l'action sociale. En réponse, Les fiches techniques « pratiques » seront diffusées sur Alizé.

C'est une étape, mais elles devraient être également mises en ligne sur les portails directionnels pour avoir une plus grande visibilité auprès des agents.

Ce premier comité de suivi sur le réseau a permis de clarifier certains points, mais pour autant il n'a pas répondu à toutes les interrogations soulevées par cette réforme et en particulier celles s'agissant des moyens financiers dédiés. Le recrutement des délégués découle de ces moyens, rappelons-le. De même, FO Finances s'interroge sur la future cartographie et l'impact de cette réforme sur les emplois implantés.

FO Finances restera attentif tout au long des étapes d'une réforme qui bouleverse le réseau d'action sociale ministériel et en tout premier lieu les agents actuellement affectés dans les délégations départementales.

Délégation FO Finances

Françoise PHELIX- Sylvain COMMENCAIS- Bernadette PHILIPS- INVERNIZZI - Pascale BRIZIO



chacun pour tous avec

